



20482 - Comment se repentir de l'associationnisme?

question

Allah nous pardonne-t-Il l'associationnisme? Comment s'en repentir? Comment se repentir? Y a-t-il une invocation spéciale à utiliser à cet effet?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Le chirk (l'associationnisme) reste le plus grand péché . Allah nous a informé qu'Il ne le pardonne pas à celui qui ne s'en repent pas. Les péchés moins graves dépendent de la volonté divine. Il peut les pardonner à celui qu'Il veut, comme Il peut le châtier à cause d' eux. Ce qui devrait inspirer au fidèle la crainte du péché qui peut l'exposer à un tel sort." Fateh al-Madjid, p.58.

Aussi faut il se repentir de toutes les formes d'associationnisme majeure et mineure. Quand un fidèle procède à un repentir sincère, Allah Très Haut agrée son repentir et lui pardonne son péché.

Allah Très Haut dit, après avoir évoqué l'associationnisme dans Ses propos: **et ceux qui n'invoquent pas une autre divinité en dehors d'Allah** et évoqué l'entrée en enfer de ceux qui le font, **Qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit; qui ne commettent pas de fornication - car quiconque fait cela encourra une punition et le châtiment lui sera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement couvert d'ignominie; sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux...** (Coran,25:68-70) Se repentir de l'associationnisme consiste à y renoncer ,à se soumettre entièrement à Allah, à regretter la négligence manifestée à l'égard d'Allah et à décider de ne plus récidiver. Le très Haut dit: **Dis à ceux qui ne croient pas que, s'ils cessent, on leur pardonnera ce qui s'est passé. Et s'ils récidivent, (ils seront châtiés); à l'exemple de (leurs)**



devanciers. (Coran,8:38). Le terme cesser signifie cesser leur mécréance en se soumettant exclusivement à Allah seul qui n'a point d'associé. Tafsir de Saadi. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **L'Islam efface ce qui le précède.** C'est -à-dire les péchés. (Rapporté par Mouslim,121). Le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a informé que la porte du repentir restera ouverte au fidèle jusqu'à son agonie. Il dit à cet égard: **Certes, Allah accepte le repentir du fidèle aussi long temps qu'il ne sombrera pas dans l'agonie.** (Rapporté par at-Tirmidhi,3537 et mentionné dans Sahih al-Djami',n°1425.

Celui qui tombe dans l'associationnisme majeur qui exclut son auteur de l'Islam, doit procéder à un repentir sincère et améliorer ses actions et son intention. Il doit encore prendre un bain rituel après son repentir car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) en avait donné l'ordre à Quays ibn Assim , quand il se convertit à l'Islam. (Rapporté par Ahmad, Abou Dawoud, at-Tirmidhi et an-Nassai et jugé authentique par Ibn as-Sakan.

Fatwa de la Commission permanente,5/317.

Quant à l'associationnisme mineur, le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a mis sa communauté en garde contre le fait de le commettre. À ce propos, il a dit: **L'associationnisme reste ce que je crains le plus pour vous.** (Rapporté par Ahmad, n°23119. Al-Albani dit dans Silsilat al-ahadith as-sahiha (951) que sa chaîne de transmission est bonne. Le prophète dit encore: **L'associationnisme est plus secret chez vous que la marche d'une fourmi sur un rocher. Ne vais – je t'apprendre une chose qui vous débarrasse des associationnismes majeur et mineur? Tu dis: Mon Maître, je sollicite Ta protection contre le fait de T'associer à un autre consciemment et Te demande pardon de ce que j'aurais fait inconsciemment.** Sahih al-Djami',n° 2876.